



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

ET

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

**Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales à Genève.**

**DECLARATION GENERALE DE LA DELEGATION
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**51EME SERIE DE REUNIONS DES
ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES
DE L'OMPI**

Genève (Suisse), du 23 septembre au 02 octobre 2013

149h route de ferney -1218 Grand-Saconnex, Tel : 0041227170250

Fax : 0041227170260. email : cotedivoire@bluewin.ch

**Madame le Président ;
Monsieur le Directeur Général ;
Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Mesdames et Messieurs les délégués,**

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes chaleureuses félicitations, à vous-même, Madame le Président ainsi qu'aux membres de votre bureau, pour votre brillante élection à la présidence des travaux de nos Assemblées et saisir cette occasion pour vous souhaiter plein succès à votre mandat.

Je reste convaincu, Madame le Président, qu'il ne fait aucun doute que votre habileté et votre conduite éclairée des débats contribueront à l'enrichissement des travaux et aideront à la réalisation des objectifs que les Etats membres ont assigné à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La délégation de Côte d'Ivoire tient, à juste titre, à rendre hommage à Monsieur Francis GURRY, Directeur Général pour sa clairvoyance et pour la dynamique nouvelle qu'il a impulsée à l'OMPI, à travers la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique qui contribue notamment à l'élargissement du système de la propriété intellectuelle, à la réduction de l'inégalité des savoirs, particulièrement au profit des pays en développement et les pays les moins avancés, en vue de leur permettre de tirer parti des avantages de l'innovation et de l'économie du savoir.

La Côte d'Ivoire appuie la déclaration du groupe africain, prononcée par l'Algérie et se félicite des efforts consentis par le Secrétariat qui n'a ménagé aucune peine pour préparer les documents de travail soumis à l'examen des réunions de ces Assemblées générales.

Madame le Président,

Malgré les défis urgents auxquels se trouve confrontée la propriété intellectuelle au XXIème siècle, le Gouvernement ivoirien note, avec satisfaction, que l'exercice 2013 a été favorable pour l'OMPI, qui a enregistré la conclusion de trois traités multilatéraux.

De tous ces traités, celui de Marrakech en juin 2013, visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, en a été la plus belle illustration.

Par cet évènement majeur de portée historique, l'OMPI démontre, avec une adresse fort remarquable, que le multilatéralisme est capable de revêtir un visage humain à la mondialisation en redonnant espoir à une frange importante de la société qui pourra désormais jouir des droits et libertés reconnus à tous.

Je voudrais, à ce titre, réitérer, au nom de ma délégation, notre gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc pour sa généreuse hospitalité et son impeccable organisation.

Madame le Président,

Ces assises sont une occasion renouvelée pour mon pays, de réaffirmer son adhésion aux idéaux d'égalité, de partage et d'équité de l'OMPI qui œuvre au renforcement international de la propriété intellectuelle à travers la stimulation à l'innovation et à la créativité.

A cette occasion, j'exhorte toutes les délégations à faire preuve de détermination et d'une grande volonté de coopération dans les négociations en cours des principales priorités de l'OMPI afin d'aboutir à des résultats satisfaisants et d'envisager la possibilité de convoquer d'autres conférences diplomatiques en 2014, du reste dans le domaine des modèles et dessins industriels.

En ce qui concerne les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles dont la protection va contribuer à l'élargissement du champ d'application de la propriété intellectuelle, il convient certes, de reconnaître quelques avancées significatives accomplies depuis les treize années de négociations intenses, cependant beaucoup de divergences persistent pour en arriver à un texte consensuel dans un délai raisonnable.

D'autres préoccupations spécifiques aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour les aider à renforcer leur capacité à participer au système de la propriété intellectuelle et à l'utiliser, telles que la réduction de la fracture numérique ainsi que la prise en compte des besoins des PME dans la définition des activités de coopération pour le développement sont autant de sujets qui retiennent également notre attention.

Madame le Président,

Il ne fait aucun doute que le système de la propriété intellectuelle permet à un pays de se développer technologiquement. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire a entrepris depuis des années, des réformes institutionnelles ambitieuses en vue de mieux tirer parti des énormes potentialités que le secteur peut offrir.

Ainsi, au niveau du Ministère de l'Industrie et des Mines, un plan national de développement de la propriété industrielle comportant un certain nombre d'actions à mener a été adopté.

Dans ce cadre, des projets novateurs sont en cours de réalisation. Il s'agit entre autres de l'installation de Centres d'Appui à la Technologie et à l'innovation (CATI) et de la création d'un Comité national des indications géographiques et des marques collectives pour permettre à notre pays d'utiliser des outils modernes en vue d'améliorer la commercialisation de ses produits notamment le cacao dont il en est le premier producteur mondial.

En outre, dans la perspective de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le Gouvernement a mis l'accent sur un secteur industriel performant, notamment manufacturier, seul à même d'induire les changements structurels capables de créer la richesse et les emplois dont le pays a besoin.

De même, le Ministère de la Culture et de la Francophonie, s'est engagé dans un processus de réglementation du secteur des arts et de la culture en vue de promouvoir une véritable industrie culturelle en Côte d'Ivoire.

A cet égard, d'importants projets ont été réalisés et d'autres sont en cours afin de lutter contre la fraude et la piraterie des œuvres culturelles et de promouvoir la créativité et créer la richesse. C'est le cas par exemple du projet d'installation de deux mille points de vente de produits et services culturels sur tout le territoire national.

Par ailleurs, le Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur (BURIDA) , en phase de restructuration, travaille activement à l'élaboration d'outils de gestion, à la formation de son personnel et de ses membres aussi bien en droits d'auteur qu'en droits voisins, grâce à l'appui fort important et appréciable de l'OMPI.

Comme vous le constatez, la propriété intellectuelle est inscrite au centre des choix stratégiques de développement du Gouvernement ivoirien qui ne

manque aucune occasion de soutenir toute action de promotion de ce précieux outil de développement.

Cependant, ces actions, aussi savantes qu'elles paraissent, ne peuvent être efficaces sans l'assistance et l'accompagnement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

C'est l'occasion ici de témoigner, au nom du Gouvernement ivoirien et de l'importante délégation qui m'accompagne ainsi qu'en nom propre, toute notre reconnaissance et nos remerciements à la Direction générale et au Secrétariat de l'OMPI, pour la coopération exemplaire et le choix de notre pays pour abriter à Abidjan, du 04 au 06 décembre 2013, la rencontre des Ministres de la Culture des Etats membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mauritanie.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de la ratification des deux traités récemment adoptés par l'OMPI, à savoir le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, sera une occasion heureuse de sensibiliser les responsables politiques de la CEDEAO sur le bien-fondé de la propriété intellectuelle dans la stratégie de développement économique , culturel et social de nos Etats.

La Côte d'Ivoire se félicite de cette marque de confiance et s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer une organisation parfaite à cet évènement qui, nous le souhaitons avec bonheur, sera couronné de succès.

Nous réitérons notre ferme volonté de promouvoir, avec le concours de l'OMPI et de la communauté internationale, la propriété intellectuelle dans toutes les actions de développement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le chef de la délégation ivoirienne, Directeur de Cabinet du
Ministre de la Culture et de la Francophonie

Fausseni DEMBELE